



FLASH INFOS

Dans ce numéro :

Juillet 2020 n°266

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

L'élection du maire s'est déroulée le mardi 26 mai. Le nouveau conseil municipal est maintenant installé. La nouvelle équipe s'évertuera à vous assurer de son total engagement et de sa volonté de conduire à bien les projets en cours et à venir.

Le Maire : Martine JOLLY
Le 1er adjoint : Jean-Pierre BARRE
Le 2ème adjoint : Pascale PILLON
Le 3ème adjoint : René ZINS
Le 4ème adjoint : Damienne BAUDESSON
Les conseillers municipaux : Emeric POLET, Maryse HOCQUET, Daniel ROQUANCOURT, Véronique ENGEL, Guillaume JOLLY, Claire COLLIGNON, Francis BREGOLI, Muguette SIRI, Dimitri CHANOIR et Virginie ZINS.
Les délégués à la Communauté Urbaine du Grand Reims : Martine JOLLY et Jean-Pierre BARRE

Travaux rue des Loisirs

- L'enfouissement des réseaux électriques et Orange est pratiquement terminé. Il reste à opérer le raccordement avec la moyenne tension, suite à la suppression du poteau électrique à l'angle de la rue de la Fosse des Bois et de la rue des Loisirs.
- Entre le 6 juillet et le 21 août, le Grand Reims va procéder au changement de la conduite d'eau de cette rue, opération systématique quand la conduite a plus de 30 ans. Pendant cette période, la route sera barrée sauf pour les riverains, la vitesse limitée à 30 km/h et le stationnement gênant interdit à proximité des travaux.
- Si vous partez en vacances pendant cette période, ne laissez pas de véhicule stationné sur le parcours des travaux. Important, il sera strictement interdit de stationner sur toute la longueur de la rue des Loisirs, les nuits du dimanche au lundi et du mercredi soir au jeudi matin, afin de permettre le passage du camion d'ordures ménagères

Actualisation du plan cadastral

Nous vous informons que M. BARBIER Gilles, géomètre du cadastre se rendra dans notre commune pour procéder à la mise à jour de notre plan cadastral du 15 au 31 juillet 2020. A cette occasion, il passera chez les différents propriétaires pour constater les constructions nouvelles, les additions de construction et les démolitions éventuelles. L'arrêté préfectoral du 5 février 1998 publié au recueil des actes administratifs le 17 février 1998, est affiché en mairie.

CONGES D'ETE

Permanence Mairie et Agence Postale Communale :

Notre secrétaire, Karine prendra ses congés en juillet. Une permanence, **uniquement pour les urgences** (état-civil, enregistrements de dossiers...) sera assurée les **mardis et jeudis** du 7 au 28 juillet de 16h30 à 18h50.

Les permanences de l'agence Postale auront lieu les mêmes jours aux mêmes horaires.

NOUS VOUS SOUHAITONS UN BEL ETE

14 JUILLET

Comme vous avez pu le constater, la Fête patronale ainsi que la Fête de la Musique n'ont pas eu lieu cette année, en raison de la crise sanitaire.

Les règles de sécurité imposées par le gouvernement étant trop difficiles à respecter pour une commune comme la nôtre, nous sommes dans l'impossibilité d'organiser le traditionnel feu d'artifice. Le franc succès remporté par cet événement, les années précédentes nous confirme l'attachement que vous portez à ce spectacle. Nous regrettons sincèrement de devoir l'annuler.

La cérémonie du 14 juillet se limitera à la présence de quelques élus et porte-drapeaux comme les 17 avril et 8 mai.

COVID-19

Le déconfinement se poursuit en France, cependant la prudence reste de mise. Le respect des gestes barrières et de la distanciation physique est plus important que jamais maintenant que la vie professionnelle et sociale commence à reprendre son cours.

Les rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits dans l'espace public et le port du masque est largement recommandé dans les espaces clos.

La pandémie continue à évoluer au plan mondial et la crainte d'une nouvelle vague menace toujours. L'élan de solidarité qui a vu le jour dans notre commune durant la période du confinement a été remarquable.

Solidarité envers les plus fragiles, pour leur éviter de sortir et de se mettre en danger.

Solidarité envers les soignants, avec la confection d'un peu plus de 750 blouses de protection

Solidarité envers les habitants, avec la fabrication de quelques 1 000 masques tissus, distribués gratuitement.

Nous vous invitons à visionner le petit montage photos souvenir réalisé par des bénévoles sur le site de la commune (<https://v>). Gardons en mémoire ces actions collectives solidaires qui donnent foi en l'homme et en sa capacité à s'ouvrir aux autres.

Espaces verts

Rue Marin la Meslée, les employés communaux ont procédé à l'ensemencement et nous envisageons des plantations à l'automne. Nous vous demandons d'être vigilants et de ne pas circuler sur ces espaces verts en devenir. Nos employés communaux font le maximum pour entretenir la commune sans utiliser de produits phytosanitaires. Pour les soulager, vous êtes invités à enlever les quelques herbes poussant sur votre trottoir et caniveaux.

Désherbage

Les beaux jours sont déjà là, et nous ouvrons nos fenêtres régulièrement. Pensons aux Courcéens qui souhaitent profiter de leur jardin et du calme de la campagne ;

Respectez les **horaires** suivants pour faire vos travaux bruyants : de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30 en semaine, de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi et de 10h à 12h les dimanches et jours fériés

Rappels

Nos toutous seraient si heureux de pouvoir gambader dans la campagne, donc prohibons les déjections canines sur les trottoirs de nos voisins ou ramassons. Plus rare, mais plus encombrant, le crottin de cheval sur les sentes piétonnes fait son apparition. Amis cavaliers, n'oubliez pas que c'est de l'or pour les jardins, alors, ramassez les !

Stationnement

Nous vous rappelons que le stationnement des véhicules se fait en priorité sur le domaine privé, **les places de stationnement situées sur le domaine public ne sont en aucun cas attribuées**. Par conséquent, nul ne peut s'approprier un emplacement.